



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DE LA DORDOGNE

Préfecture  
Service de Coordination des Politiques  
Publiques et de l'Appui Territorial  
Bureau de l'Environnement

## ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

*24-2019-01-16-009*

### CRÉATION DE SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS (SIS)

**Le Préfet de la Dordogne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**Vu** le code de l'Environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L. 556-2, L. 125-6, L. 171-6, L. 171-8, L. 172-1, L. 511-1, L. 512-5, L. 514-5 et R.125-41 à R.125-47 ;

**Vu** l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols SIS ;

**Vu** le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

**Vu** le rapport et les propositions du 8 janvier 2019 de l'Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement,

**Vu** les absences d'avis émis par les communes des EPCI entre le 14/03/2018 et 14/09/2018 ;

**Vu** l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols, par courrier du 17/07/2018 ;

**Vu** les observations du public recueillies entre le 05/10/2018 et 29/10/2018 ;

**Considérant** qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

**Considérant** que les activités exercées par les sociétés dont les noms figurent sur l'annexe 1, est à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines ;

**Considérant** que les communes du département de la Dordogne ont été consultées sur les projets de création de Secteurs d'Information des Sols situées sur leur territoire ;

**Considérant** que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par des projets de création de Secteurs d'Informations des Sols ont été informés ;

**Considérant** que la consultation du public a été réalisée du 05/10/2018 au 29/10/2018;

**Considérant** que les remarques des communes, des propriétaires et du public ont été prises en compte et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de Secteur d'Information des Sols ;

**Sur proposition** du secrétaire général de la Préfecture de la Dordogne ;

## ARRÊTE

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> : GÉNÉRALITÉS**

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information des Sols suivants sont créés, pour l'Établissement Public de coopération Intercommunal – CC des Bastides Dordogne-Périgord :

- Sur la commune de BANEUIL :

Identifiant SIS	Nom usuel
24SIS03025	Ancienne décharge POLYREY

Ces Secteurs d'Informations des Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

### **ARTICLE 2 : PUBLICATION**

Les secteurs d'Information des Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>

L'arrêté est publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Dordogne.

### **ARTICLE 3 : NOTIFICATIONS**

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'article 1.

### **ARTICLE 4 : APPLICATION**

Le secrétaire général de la Préfecture, les maires et présidents d'EPCI mentionnés à l'article 1, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

16 JAN. 2019

À Périgueux, le

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,  
le Secrétaire Général

Laurent SIMPLICIEN

**ANNEXE 1**  
**FICHE SIS DE LA CC DES BASTIDES**  
**DORDOGNE PÉRIGORD**



## Identification

Identifiant	24SIS03025
Nom usuel	Ancienne décharge POLYREY
Adresse	Impasse du Tertre
Lieu-dit	Le Tertre de Galibert
Département	DORDOGNE - 24
Commune principale	BANEUIL - 24023
Caractéristiques du SIS	Ancienne décharge de déchets industriels et banals située sur la commune de Baneuil (24), provenant de l'usine Polyrey de Couze. Les dépôts ont eu lieu de 1970 à 1988. Cette décharge n'a jamais fait l'objet d'une autorisation au titre des ICPE. L'emprise du site occupe une superficie totale d'environ 34 432 m <sup>2</sup> (source : <a href="http://www.cadastre.gouv.fr">www.cadastre.gouv.fr</a> ) et se situe à 2 km au nord de l'usine. La plate-forme actuelle d'une superficie d'un demi-hectare environ est le résultat du remblaiement par les déchets de l'usine. La plate-forme est enherbée, ce qui la différencie nettement du paysage naturel environnant.
Etat technique	Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre
Observations	<p>Le rapport de diagnostic de contamination des sol d'août 2006 a confirmé la présence de déchets de diverses natures tels que papier kraft, agglomérés, éléments stratifiés, palettes en bois, feuillards. Il a révélé par ailleurs la présence de polluants tels que les phénols et les métaux (Plomb, Baryum, Chrome et Cuivre).</p> <p>Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur "<a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/</a>".</p>

## Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	24.0043	<a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=24.0043">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=24.0043</a>

## Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à gérer
Commentaires sur la sélection	Investigations des sols réalisées - Pollution avérée des sols en phénols et métaux

## Caractéristiques géométriques générales

---

Coordonnées du centroïde 518412.0 , 6419517.0 (Lambert 93)

Superficie totale 48600 m<sup>2</sup>

Perimètre total 1056 m

## Liste parcellaire cadastral

---

Date de vérification du  
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
BANEUIL	AE	29	01/01/2014

## Documents

---

# Cartographie

